



FRATERNITÉ SACERDOTALE SAINT-PIE X

SAINT-JOSEPH-DES-CARMES

11290 - MONTRÉAL-DE-L'AIDE

TÉLÉPHONE : 04 68 76 25 40

Le Seignadou

Le signe de Dieu

Avril 2025

L'éditorial : L'argent ne fait pas le bonheur

Par M. l'abbé Louis-Edouard Meugniot



Il ne faut pas aimer l'argent. Notre-Seigneur, le Verbe incarné, aurait pu choisir de vivre à notre époque de facilité technologique, naître dans une famille riche, entouré du confort contemporain et de la sécurité relative apportée par l'aisance matérielle ; si la richesse était la meilleure condition pour être de vrais fils de Dieu, il nous aurait montré l'exemple de cette manière. Or Jésus a choisi la pauvreté, le détachement des richesses ; il a même prêché abondamment sur le danger de l'argent : « N'amassez point de trésor que la rouille attaque ou le vers dévore » ; « en vérité je vous le dis, faites-vous des amis avec l'argent d'iniquité » ; il use de la parabole de l'homme riche et de Lazare dont les sorts sont si différents dans la vie éternelle : « n'oublie pas que tu as joui de grands biens sur la terre, Lazare a reçu des maux », la parabole du riche qui meurt après avoir imaginé agrandir ses greniers : « ce soir on te redemandera ton âme ». Au contraire, Notre-Seigneur invite ceux qu'il aime au dépouillement : « allez vendez tout ce que vous avez et donnez en le prix aux pauvres » ; à saint Matthieu, il demande ce sacrifice absolu ; ses premiers apôtres

quittent tout pour le suivre ; au jeune homme riche si vertueux que Jésus regarda et aima, il ne manquait qu'une seule chose pour devenir à son tour un apôtre, un grand saint. A contrario, Judas a été perdu parce qu'il aimait trop l'argent ; il a livré son divin maître pour trente pièces d'argent.

Il ne faut pas désirer devenir riche d'argent. « La racine de tous les maux est la cupidité » (I Tim. VI, 10). En effet, c'est à cette racine que se rattachent les maux de la société présente ; une fois qu'on a fait entrer dans l'esprit des enfants, les adultes de demain, que l'homme n'a pas à espérer un état de félicité éternelle et qu'il peut être heureux ici-bas en jouissant des richesses, des honneurs, des plaisirs de cette vie, comment s'étonner de les voir attirés si violemment vers les biens passagers et repousser non moins violemment ce qui s'oppose à leur conquête ? Avec l'amour de l'argent, le démon amène les âmes à l'esprit de supériorité et de là à un orgueil sans borne : « je suis riche, les autres sont mes valets, je ne dépends de rien ni de personne. »

L'argent est un serviteur. C'est un moyen destiné à faciliter les échanges

entre les hommes ; mais il n'a pas de valeur par lui-même. Y mettre son espoir et sa félicité, c'est embrasser le néant. Notre-Seigneur a invité ses disciples à la confiance et à l'abandon concernant les nécessités d'argent : « ne vous mettez pas en peine du lendemain, à chaque jour suffit sa peine... Regardez les oiseaux du ciel, ils ne sèment ni ne moissonnent et mon Père du ciel nourrit chacun d'eux... ne valez-vous pas plus qu'eux ? ... Mon Père sait bien ce dont vous avez besoin. » Quand il s'agit de payer le tribut à César, Jésus demande à

saint Pierre de pêcher un poisson dans la bouche duquel il trouve le denier pour payer le pouvoir civil. L'argent doit donc rester à sa place : c'est un moyen qui ne doit pas devenir une fin en soi et le Bon Dieu pourvoit toujours pour ceux qui s'abandonnent à Lui. La vie de notre âme et son union à Dieu sont les vrais biens qui ne passent pas ; tout le reste, surtout l'argent, est caduque et passager : « Cherchez le royaume de Dieu et sa justice et le reste vous sera donné par surcroît. »

PÉLERINAGE DE PENTECÔTE sur le thème

« Pour notre mère, la Sainte Église »

Du 7 au 9 juin 2025, de Chartres à Paris.

Pour rester fidèles à notre mère la Sainte Église, relisons les écrits de monseigneur Marcel Lefebvre : « La seule attitude de fidélité à L'Église et à la doctrine catholique, pour notre salut, est le refus catégorique d'acceptation de la Réforme Vatican II. Cette Réforme étant issue du libéralisme, du modernisme, est tout entière empoisonnée. C'est pourquoi nous nous en tenons fermement à tout ce qui a été cru et pratiqué dans la foi, les mœurs, le culte, l'enseignement du catéchisme, la formation du prêtre, l'institution de l'Église, par l'Église de toujours et codifié dans les livres parus avant l'influence moderniste du concile en attendant que la vraie lumière de la Tradition dissipe les ténèbres qui obscurcissent le ciel de la Rome éternelle. Ce faisant, avec la grâce de Dieu, le secours de la Vierge Marie, de saint Joseph, de saint Pie X, nous sommes convaincus de demeurer fidèles à l'Église Catholique et Romaine, à tous les successeurs de Pierre. »

Je vous invite à prendre un billet d'inscription aux cars sur le présentoir situé à l'entrée de l'église saint Joseph des Carmes. Pour les inscriptions aux trois jours, elles se feront sur le site pelerinagesdetradition.com.

Grâce aux parrainages, aux ventes de gâteaux et de vins, l'association « Aude Tradition » peut aider les pèlerins et les familles nombreuses qui font appel à elle. Je prie les personnes qui ne peuvent pas marcher ou servir dans l'organisation de bien vouloir participer généreusement à ce magnifique pèlerinage en remplissant un bulletin de parrainage, disponible également à l'entrée de l'église.

Renseignements : Gilbert Beauval Tel : 06.89.43.17.87 après 17h00 (laisser un message).

De l'avarice

Par M. l'abbé Eric Peron



« La peste soit de l'avarice et des avaricieux ! » Molière a bien transcrit le sentiment commun dans sa comédie de l'Avare ; est-il rien de plus odieux à la société que les Harpagon, ces vieillards recroquevillés sur eux-mêmes, dont l'âme est tout entière esclave de leurs richesses ? Les artistes, d'ailleurs, s'en sont souvent donné à cœur joie pour caricaturer ce vice avec un humour de pinceau exquis, comme ces deux publicains de « la Vocation de Saint Mathieu » du Caravage qui comptent leurs pièces, et, emmurés dans leur passion, ne voient et n'entendent pas même ce qui se passe autour d'eux.

Mais si l'on rit volontiers, et à juste titre, des situations cocasses dans lesquels les adeptes de ce vice se trouvent souvent par leur propre faute, nous ne devons pas omettre pour autant les terribles malédictions de Notre Seigneur Jésus-Christ contre les avarés, c'est-à-dire ceux qu'il appelle les riches : « Malheur à vous riches, parce que vous avez votre consolation. Malheur à vous qui êtes rassasiés, parce que vous aurez faim. Malheur à vous qui riez maintenant, parce que vous serez dans le deuil et les larmes. » (Saint Luc VI, 24-25)

Frappés dans leur imagination débridée, certains esprits exaltés du Moyen-Âge, à la suite d'un certain Arnaud de Brescia, moine schismatique qui mourra



Louis de Funès dans l'Avare de Molière

en niant les sacrements et l'utilité du sacerdoce, ont parfois vu dans ces malédictions de Notre Sauveur une condamnation pure et simple de la propriété, et de toutes sortes de richesses. Les Vaudois, au XIIème siècle, prêchaient, sans mandat de l'Eglise, ni sans avoir reçu les ordres sacrés, un communisme qui s'ignorait, souhaitant une Eglise pauvre. Les Frères Apostoliques, religieux illuminés issus du rameau franciscain, finiront par prêcher le règne universel de la pauvreté, et vivront de rapines mises en commun !

À côté de ces pauvres saints, l'Eglise propose à notre imitation d'authentiques saints pauvres : la figure de saint François d'Assise plane bien au-dessus de ces excès, et son amour de la pauvreté lui a valu cet éloge impressionnant du pape Jean XXII qui le canonisait : « L'image la plus parfaite qui fut de Notre Seigneur Jésus-Christ. » Saint Pie X mourait le 20 septembre 1914 en disant : « Je suis né pauvre, et je meurs pauvre. »

Saint Jean Bosco, qui a toujours vécu parmi les pauvres petits gars de la rue qu'il tâchait d'éduquer, méprisait les biens de ce monde, mais cela ne l'empêchait pas de réclamer, auprès de ses riches bienfaiteurs, à temps et à contre-



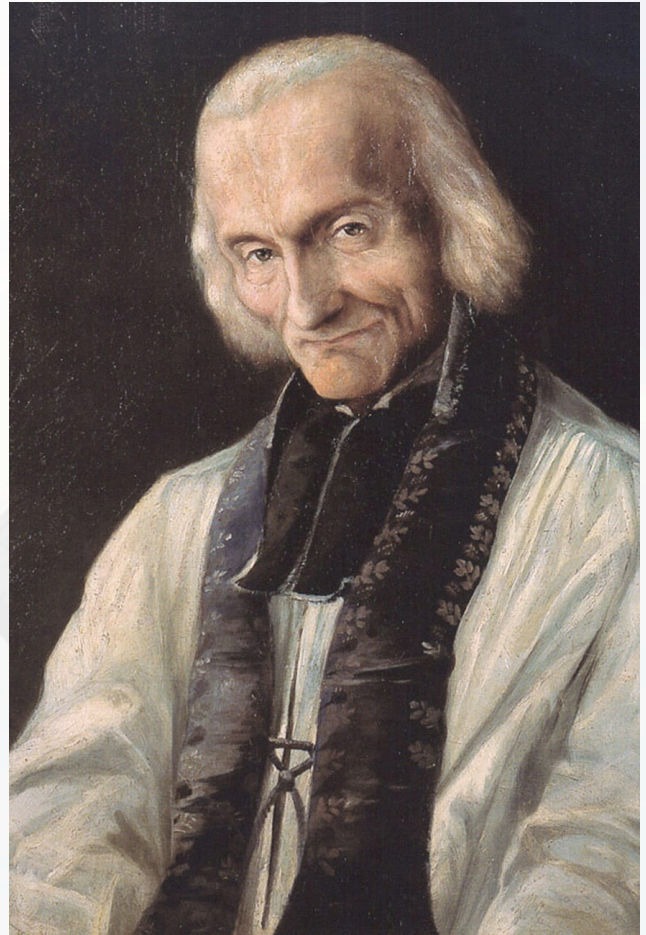
L'avarice, Matthias Stomer, XVIIe siècle

temps, au point qu'il passait parfois des journées entières à rédiger des courriers pour demander de l'argent ! Et il était si habile en cet art, que lorsque le pape Pie IX voulut construire à Rome une basilique dédié au Sacré-Cœur, et que le vicaire de Rome lui répondait que les finances ne le permettraient pas, l'archevêque de Turin, présent alors à Rome lui susurra : « Saint Père ! Demandez à Don Bosco ! »

Le saint Curé d'ars, lui, affirmait : « Je deviens avare ! C'est fou le bien que l'on peut faire avec de l'argent ! » Il avait en effet besoin de fonds pour organiser des missions dans sa paroisse.

Comme toujours, la doctrine de l'Eglise se situe sur une ligne de crête entre deux écueils. D'un côté la recherche effrénée de l'argent, dont notre monde est atteint plus que jamais ; de l'autre, la condamnation de toute propriété, ou encore la prodigalité excessive, de celui qui dépense sans considération. C'est encore la sagesse de saint Thomas d'Aquin, le docteur angélique et universel, qui nous permettra d'avoir les idées claires sur l'attitude qui doit être celle d'un chrétien devant les richesses de ce monde.

Tout est une question de mesure : « en toutes choses, le bien consiste dans une certaine mesure » (Somme Théologique, IIa, IIae, Q.CXVIII, a1 Corpus.) Or, ce qui détermine la mesure, c'est la fin, c'est-à-dire le but à atteindre, ce pour quoi quelque chose existe. « Les richesses sont un bien pour l'homme dans la mesure où elles lui sont néces-



saires à la vie, selon sa condition ». Remarquons cette dernière incise, qui ré-pugnerait au plus haut point à notre socialisme moderne, adepte du nivellement général et de la lutte des classes. « Selon sa condition ». Quelle admirable mesure dans ses simples mots ! Implicitement, ce sont toutes les différences sociales qui sont admises, comme un bien voulu par Dieu pour l'harmonie de la société, et afin que les plus aisés puissent aider les plus modestes dans « ce qui est nécessaire à la vie ».

Faut-il dire avec Louis de Funès dans Rabbi Jacob : « Les pauvres, c'est fait pour être très pauvres, et les riches très riches ? » Saint Thomas de répondre : « C'est dans l'irrespect de cette mesure que consiste le péché, lorsque qu'un homme désire acquérir ou conserver ces richesses au-delà de ce qui est juste. » L'avarice est donc définie ainsi par l'Aquinat : « Amour désordonné des richesses. » Désordre, donc péché, et péché qui peut devenir mortel, si l'âme en arrive à préférer les biens de la terre à



l'amour de Dieu. « Voulez-vous recevoir les sacrements ? » demandait un prêtre à un pauvre monsieur accidenté de la route qui vivait ses derniers instants. « Non merci. Mais dites-moi, dans quel état est ma voiture ? ... »

Saint Thomas se demande même si l'avarice n'est pas le plus grand des péchés, et, s'il répond par la négative, parce que l'homicide et l'adultère sont plus graves, il précise néanmoins : « La gravité du péché peut se mesurer également en fonction du bien auquel se soumet l'appétit humain. Il est plus honteux en effet, de se soumettre à un bien inférieur qu'à un bien plus élevé. Or dans les choses humaines, les richesses extérieures sont le bien le plus vil. Elles sont en effet inférieures au corps ; elles le sont bien plus encore à l'âme, et combien plus au bien divin. De ce point de vue, donc, l'avarice a une difformité plus grande. » (Article 5, corpus) C'est bien cette difformité que l'on retrouve croquée par les peintres de la Renaissance et de l'âge Baroque. « L'avare vend son âme » dit l'Ecclésiastique (X, 10). « L'avare possède une âme étriquée » renchérit Cicéron (De Officiis, I,20).

À la suite de saint Grégoire le Grand, saint Thomas range l'avarice parmi les péchés capitaux, qui engendrent de multiples vices, tous ordonnés à la même fin, devenue idée fixe : la possession ou la conservation des richesses. À la lecture de cette liste, on ne peut pas ne pas penser, avec frayeur, au traître Juda : « Les filles de l'avarice sont « la trahison, la fraude, la supercherie, le parjure, le trouble, les violences et l'endurcissement du cœur. »

Quant au châtement de l'avare, il nous suffit de relire la parabole de Lazare dans l'évangile : « Il y avait un homme riche, qui était vêtu de pourpre et de fin lin, et qui chaque jour menait joyeuse et brillante vie. Un pauvre, nommé Lazare, était couché à sa porte, couvert d'ulcères, et désireux de se rassasier des miettes qui tombaient de la table du riche ; et même les chiens venaient encore lécher ses ulcères. Le pauvre mourut, et il fut porté par les anges dans le sein d'Abraham. Le riche mourut aussi, et il fut enseveli dans le séjour des morts ; il leva les yeux ; et, tandis qu'il était en proie aux tourments, il vit de loin Abraham, et Lazare





dans son sein. Il s'écria : « Père Abraham, aie pitié de moi, et envoie Lazare, pour qu'il trempe le bout de son doigt dans l'eau et me rafraîchisse la langue ; car je souffre cruellement dans cette flamme. » Abraham répondit : « Mon enfant, souviens-toi que tu as reçu tes biens pendant ta vie, et que Lazare a eu les maux pendant la sienne ; maintenant il est ici consolé, et toi, tu souffres. » D'ailleurs, il y a entre nous et vous un grand abîme, afin que ceux qui voudraient passer d'ici vers vous, ou de là vers nous, ne puissent le faire. Le riche dit : Je te prie donc, père Abraham, d'envoyer Lazare dans la maison de mon père ; car j'ai cinq frères. C'est pour qu'il leur atteste ces choses, afin qu'ils ne viennent pas aussi dans ce lieu de tourments. Abraham répondit : Ils ont Moïse et les prophètes ; qu'ils les écoutent. Et il dit : « Non, père Abraham, mais si quelqu'un des morts va vers eux, ils se repentiront. » Et Abraham lui dit :

S'ils n'écoutent pas Moïse et les prophètes, ils ne se laisseront pas persuader quand même quelqu'un des morts ressusciterait. » (Luc, XVI, 19-31)

Et en saint Mathieu, Notre-Seigneur avertit ses disciples : « Je vous le dis, il est plus facile à un chameau de passer par le chas d'une aiguille, qu'à un riche d'entrer dans le royaume des cieux. » (Math. XIX, 24).

Prenons bien soin de méditer cette parabole qui nous concerne tous. Tous, en effet, nous sommes affaiblis par les blessures du péché originel, parmi lesquels la concupiscence des yeux, qui nous incline de manière désordonnée vers la possession des richesses. « Il l'a frappé là où cela fait le plus mal... » dit l'adage populaire « ... au portefeuille ! » Il y a un Harpagon qui sommeille en chacun de nous, et en chacun de nos enfants. Tâchons alors de nous préserver de ce vice et d'éduquer nos enfants à l'esprit de pauvreté loué par Notre-Seigneur : « Bienheureux les pauvres en esprit, car le royaume des cieux leur appartient » (Math. V,3). Souvenons-nous aussi que de l'esprit de pauvreté dans les familles dépend beaucoup l'essor des vocations. « Quand il eut entendu ces paroles, le jeune homme s'en alla, tout triste, parce qu'il avait de grands biens. » (Matthieu, XIX, 20)





Il s'agit donc de pratiquer la vertu contraire, qui est la libéralité (à ne pas confondre avec le libéralisme, qui est une chimère abominable !). « Dieu, dit saint Ambroise, a donné à certains hommes avec surabondance, pour que ceux-ci puissent acquérir le mérite d'un juste partage. » (Sermon sur saint Luc, XII, 18). Le propre de cette vertu est de donner, comme le dit Aristote cité par saint Thomas : « La caractéristique du libéral est de donner avec abondance. »

Mais ne nous y trompons pas, de même que le vice d'avarice peut exister chez des pauvres, attachés aux riens qu'il possède, on peut trouver cette vertu chez les indigents, comme chez cette veuve que Notre-Seigneur donne en exemple à ses apôtres, « parce qu'elle a donné de son indigence. » (Marc, XII, 44) Loin de nous d'encourager la négligence ! La libéralité tient le milieu entre l'avarice et la prodigalité, qui est elle-même un péché, celui de l'enfant « prodigue ». Aussi, quel que soit notre niveau de vie, apprenons à nos enfants à être économe et soigneux de leurs affaires, mais également à prêter volon-

tiers, à donner généreusement, à ne pas se répandre en larmes capricieuses lorsqu'ils ont perdu quelque bien auquel ils tenaient et, surtout, à prendre en pitié ceux qui sont plus à plaindre que nous. En ce temps de Carême, souvenons-nous que l'Eglise recommande, en plus de la prière et du jeûne, l'aumône.

En outre, un excellent moyen de se préserver de l'avarice est de se souvenir de sa fin « Memento finis ; souviens-toi de ta fin » dit l'Ecclésiastique. Toutes ces richesses auxquelles nous avons tendance à lier notre existence, nous ne les emporterons pas dans la tombe. « Que sert à l'homme de gagner l'univers, s'il vient à perdre son âme ? » (Matt. XVI, 26) « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste vous sera donné par surcroît. » (Matt. VI, 33)

Et si l'épreuve vient nous frapper, au point que nous devons manquer cruellement, que sur les lèvres de tous les membres de la famille, on puisse lire les mots du saint Homme Job : « Dieu a donné, Dieu a repris, que le nom du Seigneur soit béni ! » (Job, XXI,1)

LE SEIGNADOU HISTOIRE



ARTICLE N°63

SAINT AMBROISE

Parmi les artisans que la Providence suscita contre l'hérésie arienne, on compte bien sûr le saint évêque d'Alexandrie Athanase et son pendant occidental saint Hilaire de Poitiers, qui aura comme disciple et successeur saint Martin de Tours. Mais il ne faut pas oublier saint Ambroise, qui fut sans aucun doute l'ennemi le plus terrible de l'hérésie, et que Dieu suscita afin d'écraser définitivement la tête du serpent arien. Celui-ci ne cessait de mordre l'Eglise au talon, et menaçait toujours de renaître, poussé par quelques-uns de ses puissants adeptes.

Ambroise était de la très noble lignée des Aurelii. Quelques années seulement avant sa naissance, sous la persécution de l'Empereur Dioclétien, une de ses aïeules, la vierge Sotheris (sainte Sothère en français) versait son sang pour la foi dans le Christ Jésus.

Ambroise naquit vers 340 à Trèves, dans les Gaules, où son père exerçait l'importante fonction de préfet impérial.

Un épisode de son enfance intrigua ses parents. Alors qu'il dormait dans son berceau, un essaim d'abeilles vient se poser sur son visage. Sa mère affolée s'apprêtait à intervenir mais elle fut arrêtée par le bras énergique du père. On contempla la scène dans un silence angoissant, et les abeilles finirent par abandonner le berceau, dans lequel le poupon dormait paisiblement. « Si ce petit doit vivre, conclut son père soulagé, il deviendra quelqu'un. »

Alors qu'Ambroise a trois ans, son père meurt, et la veuve décide de rentrer à Rome pour y retrouver sa famille. La fille aînée, Marcellina, se consacre à Dieu et reçoit l'habit des vierges des mains même du pape Libère. Pendant ce temps, Ambroise se livre avec passion aux études habituelles pour un jeune patricien romain, et se lance dans la carrière administrative, où il se distingue très vite par ses talents mais surtout par sa probité. Rares sont en effet les fonctionnaires de l'Empire qui ne soient pas corrompus. Grâce à la protection de Probus, un oncle puissant auprès de l'Empereur Valentinien Ier, Ambroise devient vite préfet de Ligurie et d'Emilie, provinces dont la capitale est Milan.

La ville de Milan est dans une situation bien complexe, et les disputes entre catholiques et ariens, virulentes, n'en finissent pas. Les atteroiements de l'Empereur Valentinien, fervent catholique mais subjugué par sa femme, arienne aussi belle que fanatique, Justine, ne sont pas là pour simplifier les choses. Dans l'exercice de ses fonctions, Ambroise, encore catéchumène, fait preuve d'un habile esprit de diplomatie, tant et



Saint Ambroise au berceau... et les abeilles



Saint Ambroise, Claude Vignon, 1623

si bien qu'il s'attire la sympathie et le respect de tous. Lui-même est obnubilé par son désir de servir Rome, et, considérant que son baptême nuirait à sa neutralité, il ne cesse d'en repousser l'échéance. En revanche, sa foi en la divinité du Christ est inébranlable, et, au fond de lui, il récuse les doctrines d'Arius.

Le doigt de Dieu était sur Ambroise, qu'il avait désigné pour être le nouveau champion de l'orthodoxie (c'est-à-dire de la vraie foi). Auxence, le vieil évêque arien de Milan que Justine avait protégé, venait de mourir. La succession promettait de donner lieu à de grands troubles et

l'on craignait que le sang ne coulât¹. N'avait-on pas vu des scènes dramatiques se dérouler à Rome, lors de l'élection de saint Damase ? En effet, un usurpateur, du nom d'Ursin, ayant voulu contester l'élection, et ses partisans s'étant réfugié dans la basilique Sainte Marie au Trastévère, les fidèles de Damase, furieux, la prirent d'assaut et massacrèrent plus d'une centaine de leurs propres frères. Il fallut faire intervenir l'armée, et il y eut encore effusion de sang.

Il incombait au préfet de faire en sorte que l'élection s'accomplît dans le calme. C'était là une mission quasi impossible, tant les passions étaient déchainées. Aucun des deux camps n'étaient prêts à voir un candidat opposé à leur foi prendre la tête du diocèse. Les débats qui se tenaient à la basilique Portienne donnèrent très vite lieu à un commencement d'émeute. Ambroise voulut intervenir en personne, car il ne voulait pas de sang, et savait quel était son aura sur la foule. Il demanda et obtint le silence, et, tandis qu'il exhortait la foule au calme, un petit garçon, assis au premier rang, l'interrompit en criant : « Ambroise, évêque !!! » Un silence de mort s'en suivit. Ambroise fusilla du regard l'insolent perturbateur, ne discernant pas que derrière ces mots, peut-être lancé par boutade, il y avait le souffle du Saint-Esprit. « Ambroise, évêque ! » L'injonction, reprise d'abord par quelques-uns, fut bientôt sur toutes les lèvres. Ambroise, qui protestait, eut tout le mal du monde à fuir. Finalement, il se réfugia dans son palais, bien décidé à ne pas donner suite à ce qu'il considérait comme un grotesque caprice d'une foule délirante.

¹ Aux premiers siècles de l'Eglise, l'évêque est élu par le peuple ou du moins par le clergé.

L'Histoire du Denier du Culte en France : Une Question de Justice

Par M. l'abbé Henri Chabot-Morisseau



Première partie :

L'historique d'une spoliation

Les origines : l'Église propriétaire avant la Révolution

Depuis l'époque mérovingienne jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, l'Église catholique en France disposait d'un patrimoine considérable. Ces biens, accumulés au fil des siècles par donations, legs et acquisitions et par le travail des moines, garantissaient son indépendance financière et lui permettaient d'assurer ses missions spirituelles, éducatives et caritatives. On estime qu'avant 1789, l'Église de France possédait environ 10% des terres du royaume, auxquelles s'ajoutaient les dîmes et diverses redevances.

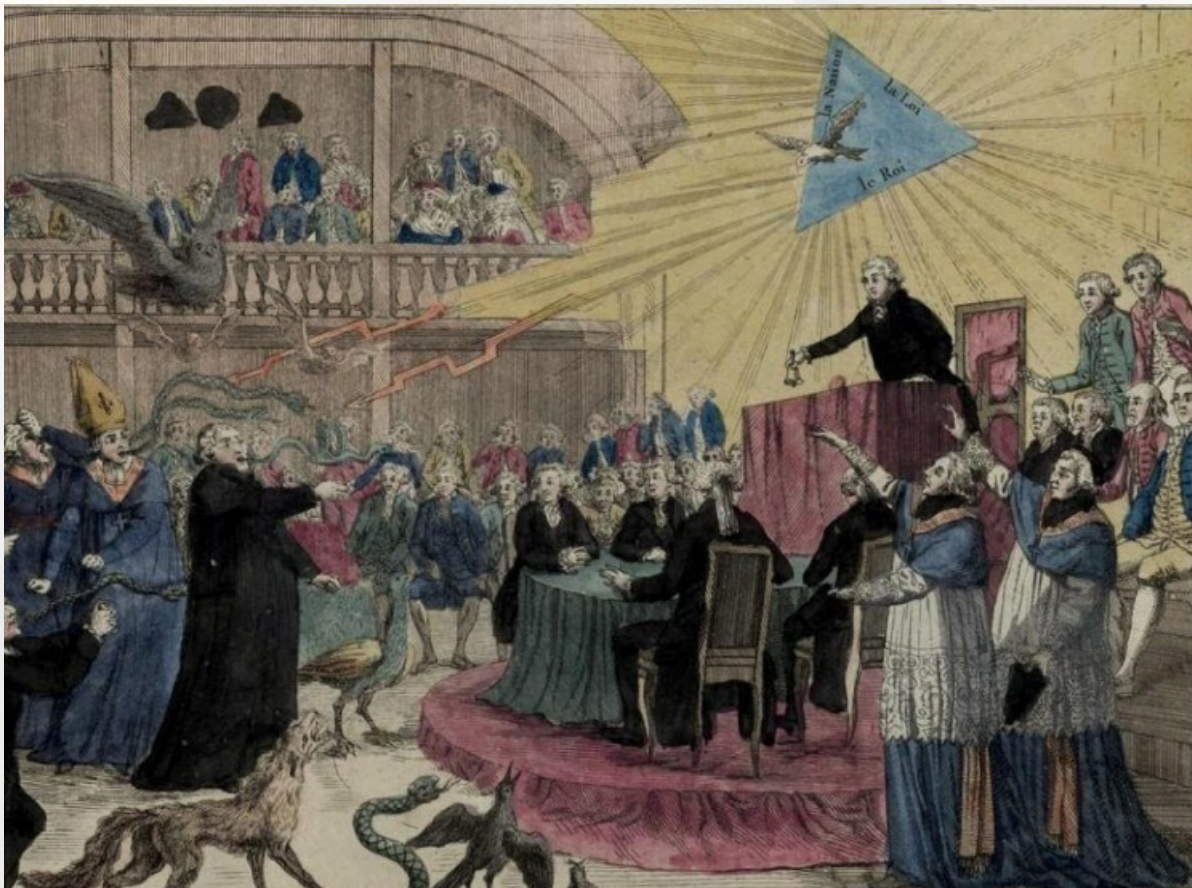
Ce système économique, bien qu'imparfait, assurait la subsistance du clergé et le financement des œuvres. Il permettait aussi à l'Église de France de s'occuper des pauvres, des veuves, des malades, des handicapés. Les monastères,

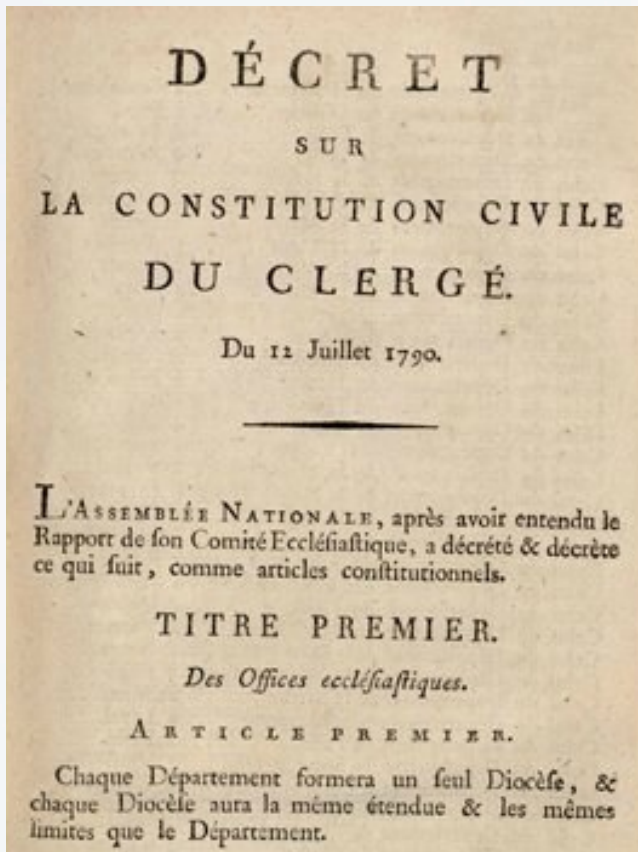
cathédrales, hospices et écoles témoignaient de cette puissance matérielle mise au service de la foi et de la charité chrétienne.

La Révolution française : la première spoliation

Le bouleversement commença le 2 novembre 1789, lorsque l'Assemblée nationale constituante vota le décret qui mettait « à la disposition de la Nation » tous les biens ecclésiastiques. L'article premier de ce décret stipulait : « Tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la Nation, à la charge de pourvoir, d'une manière convenable, aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres, sous la surveillance et d'après les instructions des provinces. »

Cette nationalisation massive fut justifiée par des arguments économiques – renflouer les caisses de l'État – mais constituait une atteinte sans précédent aux droits de l'Église. En contrepartie de





cette expropriation, l'État s'engageait à rémunérer le clergé et à financer le culte. La Constitution civile du clergé, votée le 12 juillet 1790, renforça cette mainmise de l'État sur l'Église de France. Son titre III, « Du traitement des ministres de la religion », fixait précisément la rémunération des évêques et des curés, transformés en fonctionnaires rétribués par l'État. Cependant, cette période fut de courte durée et la déchristianisation qui suivit interrompit bientôt ces dispositions. L'année suivante, cette disposition était abolie sans contrepartie.

Le Concordat de 1801 : une reconnaissance de dette

Après la tourmente révolutionnaire, le Concordat signé le 15 juillet 1801 (26 messidor an IX) entre Napoléon Bonaparte et le pape Pie VII rétablit une forme de paix religieuse. Son article 14 disposait clairement : « Le Gouvernement assurera un traitement convenable aux évêques et aux curés dont les diocèses et les paroisses seront compris dans la circonscription nouvelle. »

Jean-Étienne-Marie Portalis, conseiller d'État chargé des affaires religieuses, justifiait ainsi cette mesure devant le Corps législatif : « Les biens ecclésiastiques ont été aliénés, mais l'État s'est chargé de pourvoir aux frais du culte et à l'entretien de ses ministres. Ce n'est point là une gratification donnée à l'Église ; c'est une indemnité des anciens biens dont elle a été dépouillée dans des moments de crise, par la force majeure des événements. »

Ce système concordataire, qui reconnaissait explicitement une dette de l'État envers l'Église, se maintint pendant plus d'un siècle. L'historien Jean-Marie Mayeur souligne que « le budget des cultes était considéré non comme une faveur, mais comme l'acquittement d'une dette nationale. » (La séparation des Églises et de l'État)

Les Articles organiques et le financement du culte

Les Articles organiques, ajoutés unilatéralement par Napoléon au Concordat et promulgués en 1802, précisaient le



statut et la rémunération du clergé. L'article 66 stipulait : « Les curés seront distribués en deux classes : le traitement des curés de la première classe sera porté à 1500 francs ; celui des curés de la seconde classe à 1000 francs. »

Ce système de rémunération publique du clergé fut maintenu et même élargi sous la Restauration, puis sous les différents régimes qui se succédèrent au XIXe siècle. La loi du 13 juillet 1823 augmenta le traitement des desservants, tandis que la monarchie de Juillet maintint le principe du financement public du culte, malgré les tensions politiques.

La loi de séparation de 1905 : la rupture unilatérale

La IIIe République, marquée par l'essor de l'anticléricalisme, mit progressivement fin à ce système. La loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État proclamait dans son article 2 : « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du



1er janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'État, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes. »

Cette décision unilatérale rompait le Concordat sans véritable négociation avec le Saint-Siège et sans compensation équitable pour l'Église. Comme le souligne l'historien René Rémond, « il s'agissait d'une révocation pure et simple d'engagements pris en 1801, qui constituaient la contrepartie de l'aliénation des biens du clergé. » (Religion et société en Europe : essai sur la sécularisation des sociétés européennes aux XIXe et XXe siècles)

La naissance du Denier du culte moderne

Face à cette situation critique, l'Église de France dut s'organiser pour assurer sa subsistance. Le pape Pie X, dans l'encyclique *Gravissimo officii munere* du 10 août 1906, exhorta les catholiques français à soutenir financièrement leur clergé. L'assemblée plénière de l'épiscopat français, réunie à Paris en mai 1906, institua formellement le « Denier du culte » sous sa forme moderne.

Cette contribution volontaire des fidèles s'inspirait de traditions anciennes, comme la « portion congrue » ou le « casuel », mais prenait désormais une importance vitale pour la survie matérielle de l'Église en France. Mgr Hippolyte-Louis Chapon, évêque de Nice, déclara alors : « Le Denier du culte n'est pas une aumône faite à l'Église, mais le paiement d'une dette sacrée. »



Pendant la période troublée des Inventaires et de l'application de la loi de séparation, la générosité des fidèles fut remarquable. Les catholiques français comprirent que l'indépendance de l'Église dépendait désormais de leur engagement financier. Des bulletins paroissiaux de l'époque témoignent de cet élan de solidarité, malgré les difficultés économiques de nombreuses familles.

Deuxième partie : La valeur théologique du Denier du culte

La tradition biblique et patristique

La contribution des fidèles à l'entretien du clergé trouve son origine dans les dispositions dictées par Dieu au peuple juif. Dans l'Ancien Testament, les Lévites, consacrés au service du Temple, étaient exemptés de travail manuel et vivaient des dîmes et offrandes des autres tribus d'Israël. Le Deutéronome (XVIII, 1-5) rappelle cette obligation : « Les prêtres lévites, toute la tribu de Lévi, n'auront point de part ni d'héritage avec Israël ; ils se nourriront des sacrifices consumés

par le feu en l'honneur de l'Éternel et de l'héritage de l'Éternel. Ils n'auront point d'héritage au milieu de leurs frères : l'Éternel sera leur héritage, comme il le leur a dit. »

Cette disposition est réaffirmée dans les livres inspirés du Nouveau Testament. Saint Paul, dans sa première épître aux Corinthiens (IX, 13-14), établit clairement ce principe : « Ne savez-vous pas que ceux qui remplissent les fonctions sacrées sont nourris par le temple, que ceux qui servent à l'autel ont part à l'autel ? De même aussi, le Seigneur a ordonné à ceux qui annoncent l'Évangile de vivre de l'Évangile. »

Saint Thomas d'Aquin, dans sa Somme Théologique (IIa IIae, Question 87, spécialement l'article 1), développe une réflexion approfondie sur les motifs rationnels de cette dîme. Il souligne que le soutien matériel du clergé relève d'un droit naturel, puisque « celui qui travaille pour le bien commun ne doit pas être chargé en même temps de pourvoir à sa propre subsistance. »



L'obole de la veuve, François-Joseph Navez, 1840

La juste valeur du Denier selon les théologiens

Selon la tradition catholique, la contribution au Denier du culte doit être proportionnée aux moyens de chaque fidèle. Saint Thomas d'Aquin, s'appuyant sur la parabole du denier de la veuve (Marc XII, 41-44), rappelle que « ce n'est pas la quantité du don qui importe, mais la proportion qu'il représente par rapport aux ressources du donateur. »

Le père Dominique Le Tourneau, canoniste et théologien, propose dans son ouvrage *Le Droit canonique*, (PUF, 2002) une interprétation du canon 222 §1 du Code de droit canonique de 1983 : « Les fidèles sont tenus par l'obligation de subvenir aux besoins de l'Église afin qu'elle dispose de ce qui est nécessaire au culte divin, aux œuvres d'apostolat et de charité, et à l'honnête subsistance de ses ministres. » Il souligne que cette obligation n'est pas quantifiée précisément, mais qu'elle doit être comprise comme un devoir de justice proportionné aux capacités de chacun.

Plus récemment, plusieurs théologiens et évêques ont proposé des repères plus adaptés à la réalité contemporaine. Ils suggèrent : « Une journée de revenu par mois constituerait une contribution équitable au Denier du culte. »

Troisième partie : Un devoir de justice envers le clergé

Face à cette situation d'injustice historique, le denier du culte n'est pas une simple charité, mais bien un acte de justice envers ceux qui ont consacré leur vie au service surnaturel des fidèles.

Les prêtres, par leur vocation, renoncent à une carrière professionnelle lucra-

tive pour se consacrer entièrement à leur ministère. Ils méritent de vivre de leur ministère, comme l'enseigne Saint Paul dans sa première épître aux Corinthiens (IX, 14) : « Le Seigneur a prescrit à ceux qui annoncent l'Évangile de vivre de l'Évangile. »

Le denier du culte n'est donc pas un simple don, mais une participation active à la vie de l'Église. Il permet d'assurer non seulement la subsistance des prêtres, mais aussi la formation des séminaristes, l'entretien des églises et le financement des œuvres caritatives.

En conclusion, le denier du culte représente deux choses : une réparation partielle de l'injustice historique faite à l'Église de France et une contribution à ce devoir de justice. S'acquitter du denier du culte, c'est s'unir à la mission que l'Église reçoit de son fondateur : « Allez, enseignez toutes les Nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. »



Bélisaire demandant l'aumône, J.-L. David, 1781

Annonces particulières

Semaine Sainte 2025 :

Récollecion pour les jeunes filles de 18 à 30 ans à Ruffec, chez les sœurs de la FSPX du mercredi-saint 16 avril au samedi-saint 19 avril.

2e Université d'été Pax Juris, du 3 au 6 juillet 2025

Vie de l'école et du prieuré

Chronique du mois de mars 2025

Le Cammazou reçoit la visite de M. l'abbé Gleize, venu prêcher la retraite aux élèves de terminales des écoles de Fanjeaux. Les confrères des Carmes se relaient pour l'aider dans le ministère des confessions. Ils ont la surprise de constater que M. l'abbé Gleize et M. l'abbé Simoulin se ressemblent momentanément. En effet, ils ont tous les deux un beau cocard sur l'œil droit, dû pour l'un à une chute de vélo, et pour le second à un coin de table mal fichu. Rien de grave, rassurez-vous, mais la situation est assez cocasse pour être notée !

Au milieu du rude hiver, les deux semaines de vacances scolaires sont les bienvenues. D'autant plus que, cette année, la grippe frappe fort, et les effectifs sont décimées à la veille de la sortie.

Messieurs les abbés Meugniot et Delmotte partent pour le Berry, où ils vont suivre la session de théologie sur le droit du mariage, et où ils retrouvent M. l'abbé Peignot. Pendant ce temps M. l'abbé Chabot et le frère Louis-Marie prennent quelques jours de repos bien mérités, et les Pères Espi et du Crest restent veiller sur le troupeau. On aperçoit aussi l'ombre de M. l'abbé Peron, très affairé, puisqu'il commence par s'occuper des scouts à Henriques, chez le Général et Madame du Fayet de la Tour, puis qu'il prépare intensément le pèlerinage à Rome de ses élèves de quatrième. Ainsi, dès le mercredi 19, l'école est quasi déserte puisque trois de nos frères sont partis avec les pèlerins de Rome. Il ne reste plus

que M. l'abbé du Crest dans les murs.

Après la semaine d'études théologiques, M. l'abbé Meugniot rejoint ses parents, mais M. l'abbé Delmotte reste à la Martinerie, car il est le Président Directeur Général d'une entreprise qui fonctionne à merveille : les universités d'été et d'hiver de la Fraternité Saint-Pie X. Il faut avouer que notre confrère sait y faire, pour s'entourer des confrères les plus brillants et les plus pédagogues. En outre, il avait choisi un titre alléchant : « Des sacres dans la Fraternité, schisme ou nécessité ? » Autour de lui, on trouve donc du beau monde, à commencer par M. l'abbé le Roux, secrétaire général de la FSSPX, et Monsieur l'abbé Peignot, supérieur de district. On compte aussi des anciens élèves des Carmes, comme M. l'abbé Marignol, ou M. l'abbé Pierre de Cacqueray. Mentionnons aussi M. l'abbé d'Anselme, qui n'est certes pas un ancien élève, mais qui n'aurait jamais été si bon s'il n'avait pas passé un an dans nos murs, c'est clair !



Le dimanche 3 mars, jour de la Quinquagésime, c'est la recollection paroissiale préparatoire au Carême. « Un Carême, comme une année sainte, ça se prêche ! » dit M. l'abbé Peron lors de sa conférence. C'est-à-dire qu'il faut exhorter les fidèles à la pénitence. « C'est le

grand entrainement du Carême ! » reprend M. l'abbé Meugniot lors de son *ferivorino* du mercredi des Cendres. « Il ne s'agit pas d'être mesquin dans nos sacrifices ! » Tout, bien sûr, pour le plus grand amour et pour la plus grande gloire de Dieu. Le Seignadou se permet d'insister encore. « Faites pénitence ! » dit Notre-Seigneur. Nous avons tant d'intentions de prières, et nous savons que le Ciel se laisse toucher par nos sacrifices.



Samedi 8 mars, Monsieur l'abbé Meugniot part pour Toulouse afin d'assister au colloque sur saint Thomas d'Aquin. Il retrouve quelques-uns de nos paroissiens, dont M. Adrien Peneranda, qui donne la dernière conférence. Rappelons que ce colloque est organisé pour célébrer le huitième centenaire de la naissance du Docteur commun de l'Eglise. La problématique est la suivante : « Saint Thomas d'Aquin face aux débats de société. » Les conférences ont montré la pertinence et l'actualité de la pensée de St Thomas pour résoudre les questions actuelles.

Carnet paroissial

Baptêmes aux Carmes :

Le 22 février 2025 : Rolland, fils de M. et Mme Augustin VERNAZ

Le 9 mars 2025 : Giancarlo, Ilavio, et Guiseppe SAVARINO, fils de M. et Mme Wesley SAVARINO

1ère communion :

9 mars, Jeanne SIMON.

Baptême à Saint-Dominique-du-Cammazou :

Le 8 mars : le fils de M. et Mme Sernin DEMESTEERE

1ère communion :

19 mars, Jacinthe d'ORLEANS.

Premiers ordres mineurs à Ecône :

le samedi 15 mars, Loup-Marie LECOMTE.

Les Petits-Chanteurs de St-Joseph

CONCERT DE CARÊME



LA PASSION DU SAUVEUR Via Crucis

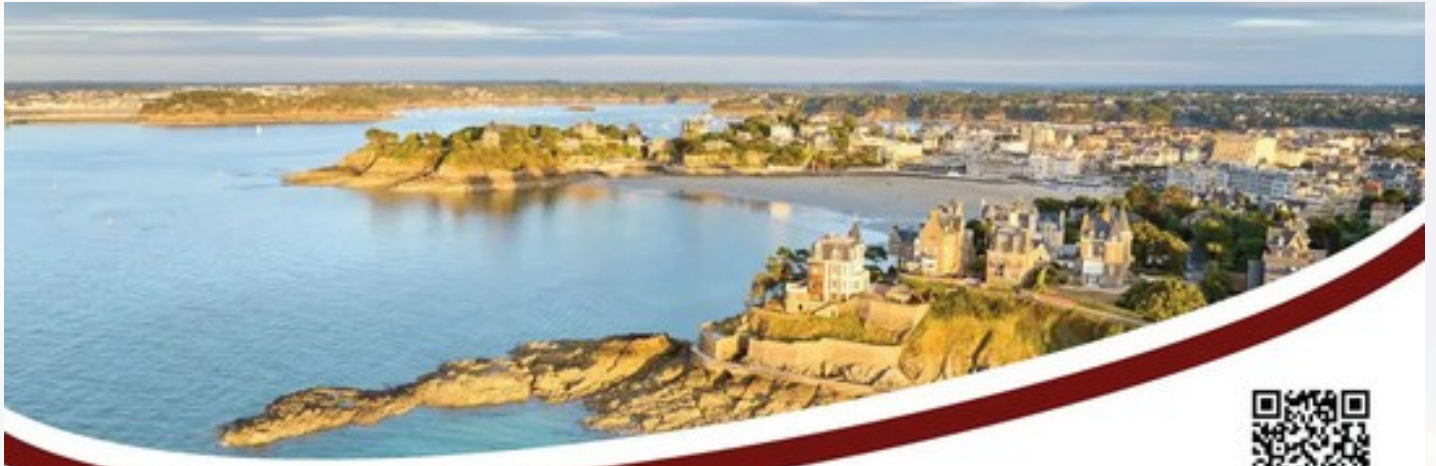
MONTRÉAL
Collégiale Saint-Vincent

Samedi 12 avril 2025 - 20h

ENTREE LIBRE

Offrande au profit des travaux de la collégiale

Contact : 06 32 41 94 13



2^e UNIVERSITÉ D'ÉTÉ PAX IURIS

du 3 au 6 juillet 2025

Quelles études et quels métiers du droit pour un catholique aujourd'hui ?

À tous ceux que les études de droit attirent, et peut-être interrogent, l'Université d'été *Pax iuris* propose un éclairage sur le droit, en complément de la formation reçue au cours de l'année (université, IEP, BTS...).

Pour la deuxième année consécutive, des enseignants et professionnels du droit se relaieront pour assurer :

- des conférences sur des sujets essentiels (la loi, la coutume, l'équité, conception et rédaction de la loi...)
- des interventions pratiques sur les métiers du droit, des conseils de méthodologie, des témoignages ...
- sans oublier les moments de détente et la bonne humeur !

QUAND ?

Du jeudi 3 juillet 17h30 au dimanche 6 juillet 15h30



OÙ ?

École Sainte-Marie
Le Bois Martin
35430 SAINT-PÈRE



QUEL TARIF ?

70 € pour une inscription avant le 6 juin / 80 € après (frais d'hébergement et de restauration inclus)



COMMENT S'Y RENDRE ?

Train (gare de La Gouesnière, ou gare de Saint-Malo), possibilités de covoiturage (informations sur le site)



Des questions ? Contactez-nous au 06 80 03 36 68 ou par courriel : pax-iuris@iuspx.fr

en partenariat avec
l'Institut Universitaire
Saint-Pie X



un projet soutenu par :



**POUR LES ÉTUDIANTS,
FUTURS ÉTUDIANTS ET JEUNES
PROFESSIONNELS DU DROIT**

RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTION :
www.iuspx.fr/universite-pax-iuris

Horaires des offices de la Semaine Sainte 2025

	<i>Saint-Joseph-des-Carmes</i>	<i>Chapelle du Sacré-Cœur de Castres</i>
Dimanche des Rameaux - 13 avril		
Messe basse	8h00	
Bénédictio des Rameaux - Procession Messe chantée avec chant solennel de la Passion	9h30	10h00
Vêpres et salut du Saint Sacrement	18h30	
Lundi Saint - 14 avril		
Messes basses	6h45 et 11h30	
Mardi Saint - 15 avril		
Messes basses	6h40 et 11h30	
Mercredi Saint - 16 avril		
Messes basses	6h40 et 11h30	
Jedi Saint - 17 avril		
Office des Ténèbres	8h30	Confessions : 17h30
Messe vespérale	17h30	18h00
Après la messe, adoration du Saint-Sacrement au reposoir jusqu'à minuit		jusqu'à 22h00
Vendredi Saint - 18 avril		
Office des Ténèbres	8h30	Confessions : 14h30
Chemin de croix		15h00
Liturgie de la Passion	13h30	16h00
Samedi Saint - 19 avril		
Office des Ténèbres	9h00	
Veillée pascale	22h00	
Dimanche de Pâques - 20 avril		
Messe basse	8h00	
Messe chantée	10h00	10h00
Vêpres et salut du Saint-Sacrement	17h00	

Horaires particuliers des confessions aux Carmes

Mercredi Saint	17h - 19h : abbé Espi
Jedi Saint	21h - 0h00 : abbés disponibles
Vendredi Saint	pendant le chemin de croix : abbés Meugniot et Delmotte pendant et après la liturgie de la Passion : abbés Peron et du Crest
Samedi Saint	15h30 - 17h00 : abbés Meugniot et du Crest 17h00 - 18h30 : abbés Peron et Chabot-Morisseau 21h - 0h00 : abbés Espi et Delmotte

Le Seignadou - avril 2025

Éphémérides du mois d'avril 2025		Saint-Joseph-des-Carmes Montréal		Sacré-Cœur Castres
		Confessions	Messes	Messes
mar. 01	De la Férie		6h45 et 11h30	
mer. 02	De la Férie <i>mémoire de Saint François de Paule</i>		6h45 et 11h30	
jeu. 03	De la Férie		6h45, 10h30 et 11h30	
ven. 04	De la Férie <i>mémoire de Saint Isidore (1er vendredi du mois)</i>		6h45 et 11h30 18h30 : adoration FSSPX	18h00 : abbé Espi
sam. 05	De la Férie <i>mémoire de Saint Vincent Ferrier (1er samedi du mois)</i>	16h00 : abbé Peron	7h45 et 11h30 10h45 : activités 1er samedi	18h00 : abbé Espi
dim. 06	1er Dimanche de la Passion <i>1ère cl., violet</i>	9h30	8h00 10h00	10h00 : abbé Espi
lun. 07	De la Férie		7h45 et 11h30	
mar. 08	De la Férie		6h45 8h30 : messe des mamans 11h30	
mer. 09	De la Férie		6h45 et 11h30	
jeu. 10	De la Férie		6h45, 10h30 et 11h30	
ven. 11	Notre-Dame des Sept douleurs <i>1ère cl., blanc</i>		6h45 et 11h30	
sam. 12	De la Férie	16h00 : abbé Espi	6h45 et 11h30	
dim. 13	Dimanche des Rameaux <i>1ère cl., violet</i>	9h30	8h00 9h30 : Bénédiction des Rameaux, procession et Messe	10h00 : abbé Espi
lun. 14	Lundi-saint <i>1ère cl., violet</i>		6h45 et 11h30	
mar. 15	Mardi-saint <i>1ère cl., violet</i>		6h40 et 11h30	
mer. 16	Mercredi-saint <i>1ère cl., violet</i>		6h40 et 11h30	
jeu. 17	Jeudi-saint <i>1ère cl., blanc</i>		17h30 : messe vespérale	18h00 : abbé Espi
ven. 18	Vendredi-saint <i>1ère cl., noir</i>		13h30 : chemin de croix liturgie de la Passion	15h00 : abbé Espi
sam. 19	Samedi-saint <i>1ère cl., violet</i>	15h00 à 18h30	22h00 : veillée pascale	
dim. 20	Résurrection de Notre-Seigneur <i>1ère cl., blanc</i>	9h30	8h00 10h00	10h00 : abbé Espi
lun. 21	Lundi de Pâques <i>1ère cl., blanc</i>		7h45 et 11h30	
mar. 22	Mardi de Pâques <i>1ère cl., blanc</i>		7h45 et 11h30	
mer. 23	Mercredi de Pâques <i>1ère cl., blanc</i>		7h45 et 11h30	
jeu. 24	Jeudi de Pâques <i>1ère cl., blanc</i>		7h45 et 11h30	
ven. 25	Vendredi de Pâques <i>mémoire de Litanies majeures</i> <i>1ère cl., blanc</i>		7h45 et 11h30	
sam. 26	Samedi in Albis <i>1ère cl., blanc</i>	pas de permanence pour les confessions	7h45 et 11h30 15h00 : messe de mariage	
dim. 27	Dimanche in Albis <i>1ère cl., blanc</i>	9h30	8h00 10h00	10h00 : abbé du Crest
lun. 28	Saint Paul de la Croix, Confesseur		7h45 et 11h30	
mar. 29	Saint Pierre de Vérone, Martyr		11h30	
mer. 30	Sainte Catherine de Sienne, Vierge		11h30	
jeu. 01	Saint Joseph Artisan, Confesseur <i>1ère cl., blanc</i>		7h45 11h00 : messe de mariage	